

# Le préfet dans l'histoire

## Napoléon Bonaparte crée la fonction de préfet en 1800.

La loi du 28 pluviôse an VIII (17 février 1800) institue un préfet dans chaque département. Le préfet (du latin *praefectus* : «placé en tête») est seul chargé de l'administration.

Depuis l'Empire, la fonction de préfet a traversé tous les régimes sans être remise en cause.

«Considérant qu'on peut gouverner de loin, mais qu'on n'administre bien que de près (...), il est nécessaire de décentraliser l'action administrative» (décret du 25 mars 1852).

«Dans les départements et les territoires, le délégué du gouvernement a la charge des intérêts nationaux, du contrôle administratif et du respect des lois» (Constitution de la V<sup>e</sup> république, art 13).

